

COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT

assemblée extraordinaire du 10 janvier 2003

100, rue d'Edmonton, salle #3, 2^e étage

13 heures

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture et constatation du quorum

La séance est ouverte à 13h00 avec quorum

Étaient présents : Thérèse Cyr, présidente
Yves Ducharme, maire
André Levac, conseiller, district no.1
Denise Laferrière, conseillère, district no.8
Évelyne Germain, REFAP
Nicole Desroches, CREDDO
Louis-Marie Poissant, DSPO

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire
Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR
Larry Simpson, coordonnateur, Environnement

2. Présentation – octroi du nouveau contrat de collecte sélective

Personnes invitées : Jacques Nadeau et Lawrence Gangur

Discussion : Jacques Nadeau résume les profils de service offerts à l'offre de proposition municipale. Les soumissions pouvaient se faire pour le centre de tri, la collecte sélective proprement dite ou les deux. Eu égard aux adjudicataires, les soumissions retenues seraient celles de Malex pour la collecte sélective et de Cascades pour le centre de tri. Quant au profil de service, la discussion se résume autour des points suivants :

1. même avec le statu-quo, les nouvelles soumissions représentent une économie par rapport à l'ancien contrat.
2. STEGMR propose un profil de service aux 2 semaines similaire au projet pilote du secteur Bourgeault, à Aylmer, qui opère ainsi depuis juin 2000. Il n'y aurait pas de changement du côté des contenants fournis par la Ville (i.e. bacs de 64 litres) mais il y aurait une possibilité pour les citoyens de recourir à des sacs de plastique transparents ou bleus pour les contenants si le bac ne suffit pas. Les sacs de plastiques sont maintenant recyclés.
3. À terme (rappelons que 2003 sera une année de seulement 8 mois sous le nouveau contrat), l'économie pour la ville serait de plus de 500 000 \$ par année. Dès 2003, un virement de 200 000 \$ serait fait à même les budgets prévus de recyclage pour financer la campagne d'information en vue de la transition de service, qui se ferait le 1^{er} mai 2003. Dès décembre 2003, l'économie pourra aussi être investie dans un service de collecte de matières putrescibles dans les secteurs Hull et Masson-Angers où les contrats de collecte des ordures seront renouvelés.
4. La Collecte sélective est la meilleure collecte pour initier la transition vers les nouveaux services à prévoir au Plan de gestion des matières résiduelles parce que, lors du rodage, il n'y a pas de risque de nuisance ou d'atteinte à l'hygiène.
5. Cascades n'exploitera pas son centre de tri au 860, boul. de la Carrière, ce qui en facilitera le déménagement lorsque le projet de centre de foire sera prêt à être aménagé.

Recommandation : La Commission recommande de procéder à un octroi selon un service de collecte manuelle aux deux semaines, suivant les conditions suivantes :

- Une publicité qui est bilingue pour le secteur Aylmer
- Le programme d'information doit être soumis à l'approbation de la Commission

- Des termes plus clairs que les anciennes publicités pour que la population comprenne rapidement le fonctionnement du nouveau service – par exemple, ne pas utiliser de termes techniques ou de sous-catégories de matières à récupérer.

Levée de la séance à 14h15

Procès-verbal ratifié le 24 février 2003

Thérèse Cyr, présidente

Frédéric Tremblay, secrétaire